

Procédure de prise de licence Saison 2006/2007

I. Renouvellement des licences

Pour les Ligues :

1. La FFB édite les bordereaux d'attribution de licences 2006/2007 pour ceux qui étaient licenciés en 2005/2006. Les bordereaux sont regroupés par Clubs avec pour chacun d'eux un listing comptable.
2. Dans le courant de l'été, la FFB envoie aux correspondants de Ligues les documents destinés à leurs Clubs, charge à elles de les faire parvenir **rapidement** aux Clubs.

Pour les Clubs :

3. Le correspondant du Club demande au licencié de signer le bordereau de demande de licence **recto et verso** et de régler sa licence. Le correspondant du Club détache la partie autocollante et la remet immédiatement au licencié. A noter que les compétiteurs doivent fournir un certificat médical qui reste sous la responsabilité du Président du Club.
4. Le Club retourne le bordereau à son Comité Départemental qui le fait suivre à sa Ligue.

Pour les Ligues :

5. La Ligue peut alors valider les licences (désarchiver) dans Billar_O_Base et les exporter vers la FFB. Lors de chaque exportation, une note de débit correspondant à la valeur de l'exportation est éditée à l'attention du trésorier de la Ligue pour lui permettre d'effectuer un règlement précis et rapide.
6. Le trésorier de la Ligue doit adresser les règlements correspondants après chaque exportation à la FFB qui traite le fichier. La FFB pourra alors traiter le fichier afin de valider les licences.
7. La FFB envoie en retour par mail le fichier des licences traitées à la Ligue qui doit l'importer dans Billar_O_Base pour mise à jour.

GESTION DES RECENSEMENTS

Avant le 1er novembre 2006, les Clubs doivent retourner à la Ligue les bordereaux de renouvellements de licences non distribués. **Important** : **Les Ligues doivent veiller (en comparant avec la liste des licenciés de la saison passée) que les bordereaux de renouvellements non utilisés leur sont bien retournés.**

II. Prise de licence nouveau joueur

Pour les Clubs :

1. Le responsable du Club remet le bordereau au nouvel adhérent.
2. Celui-ci prend rendez-vous chez son médecin afin qu'il appose sur le bordereau son cachet attestant la non contre-indication à la pratique du billard.
3. L'adhérent redonne le bordereau au responsable du Club accompagné de son règlement.
4. Le correspondant du Club inscrit de façon manuscrite les coordonnées du joueur et du club ainsi que la date de début de validité sur l'étiquette autocollante qui lui servira de licence provisoire pendant deux mois en attendant que la Fédération délivre la licence définitive.
5. Le correspondant du Club transmet le bordereau à la Ligue (via le Comité Départemental).
6. La Ligue saisit la nouvelle licence dans Billar_O_Base pour l'exporter vers la FFB. (il est conseillé aux Ligues de grouper le plus possible les licences à exporter vers le secrétariat fédéral).
7. La Ligue adresse les règlements correspondants à la FFB.
8. La FFB traite le fichier.
9. La FFB imprime la licence et l'adresse au Club du nouveau licencié.
10. La FFB envoie en retour par mail le fichier des licences traitées à la Ligue qui doit l'importer dans Billar_O_Base pour mise à jour.

III. Licencié qui mute vers un autre Club (voire une autre Ligue)

1. Le licencié remplit **précisément et lisiblement** le bordereau.
2. Il le fait signer par son club quitté le cas échéant par sa Ligue quittée.
3. Le nouveau Club valide la mutation et remet la vignette autocollante à l'intéressé en rajoutant de façon manuscrite le nom du nouveau club. Cette vignette aura valeur de licence provisoire pour participer aux compétitions. A noter que les compétiteurs doivent fournir un certificat médical qui reste sous la responsabilité du Président du Club.
4. Le nouveau club transmet le bordereau à sa ligue pour la saisie dans Billar_O_Base (attention, en cas de changement de ligue, le responsable de la saisie sur B_o_B doit préciser l'origine de la ligue quittée dans le champ « historique » de la fiche du licencié).
5. La Ligue exporte vers la FFB.
6. La FFB imprime la licence et l'adresse au Club du joueur.
7. La FFB envoie en retour par mail le fichier des licences traitées à la Ligue qui doit l'importer dans Billar_O_Base pour mise à jour.

IV. ABONNEMENT SPORT BILLARD MAGAZINE

Le bulletin d'abonnement individuel figurant au verso de la demande de renouvellement doit être daté et signé afin que le joueur puisse recevoir la revue. Sans signature de sa part, la Ligue considèrera qu'il ne désire pas recevoir Sport Billard Magazine et il ne recevra aucun numéro.

Le coût annuel de cet abonnement sera prélevé sur la part de la licence revenant à la F.F.B.